

COMPTE-RENDU de REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 04 juin 2018

Étaient présents :

Monsieur René SCHULLER, Monsieur Denis LESAIN, Monsieur Etienne HERISSANT, Madame Françoise DROUIN, Monsieur Philippe BERGER, Madame Aurélie BILLAUDEL, Madame Nathalie DUCROS, Madame Kavita MORILLON, Monsieur Jean-Pierre PARJOIE, Monsieur Sébastien ROBIN, Madame Catherine SAUFFRIGNON, Madame Denise VINCENT

Absent excusé : Monsieur Alain MOUTON, Monsieur Ludovic PIGAULT,

Absents : Monsieur David VERT.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis LESAIN

ORDRE DU JOUR :

1. Décision Modificative au Budget Primitif 2018

Le Maire informe le Conseil que la délibération d'affectation des résultats 2017 comporte une erreur. Le solde des restes à réaliser est de 173 841,95€ et non de 171 841,95€ comme indiqué sur la délibération n°11/2018.

Le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :

	Vote au BP	Décision Modificative
Affectation en réserve c/1068	465 598,15€	467 598,15
Report en section de fonctionnement 002	929 470,90€	927 470,90€

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord aux modifications

2. Règlement Général sur la Protection des Données RGPD

Le Maire informe le Conseil de l'obligation de mise en conformité avec la réglementation européenne. Le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle offre un service mutualisé. Le Maire propose d'adhérer à ce service.

Le Conseil donne son accord.

3. Emploi saisonnier

Le Maire propose de renouveler les services d'employés saisonniers pour aider le personnel communal chargé de l'entretien des espaces verts et des bâtiments pendant la période d'été. Le Conseil donne son accord.

4. Subventions aux associations.

Les subventions suivantes ont été votées :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	2018
ADOT51 Association pour dons d'organes et de tissus humains	120 €
Association contre la myopathie AFM Téléthon	100 €
Association des paralysés de France	60 €
AFSEP Association pour les sclérosés en plaque	60 €
Les amis de la Basilique de l'Épine	60 €
Les amis de nos églises	60 €
Association des anciens combattants du canton de Marson	60 €
ACPA	110 €
Société de musique " Les Enfants De La Marne "	160 € +chauffage et électricité
Association « La Chènevière »	300 €
Les Restos Du Cœur	150 €
A.D.M.R.	400 €
E.M.I.M.	765 € +chauffage et électricité
Famille Rurale	1200 € +chauffage et électricité
Comité des Fêtes de Saint-Germain-La-Ville	1200 €
Association Roseau	60€

5. Sacristie

Les travaux de plafond sont terminés. Il reste cependant des réparations du plancher et du nettoyage à effectuer.

Par ailleurs l'inventaire des biens appartenant à la commune et mis à la disposition de l'église sera effectué par rapprochement avec l'inventaire déposé aux archives départementales.

6. SIEM

En 2019, une seule option subsistera, une demande de devis sera faite au SIEM pour connaître le montant de la cotisation qui pourrait être demandée à la commune pour 2019 pour cette option.

7. Déchets au cimetière

Il est décidé d'installer deux bacs, un pour les déchets verts qui seront ensuite compostés sur un terrain de la commune et un pour les déchets incinérables.

8. CCMC

La compétence GEMAPI, Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est une compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour gérer cette compétence, il est prévu de créer un syndicat sur les territoires de Vitry-le-François à Dormans.

9. Maison fleuri

Le jury ne passera plus automatiquement, si un habitant veut participer, il convient de demander le passage de la commission.

10. Redevance incitative

Il est précisé que cette redevance sera à la levée (présentation du bac) et non au poids du bac, les sacs de tri (jaunes) ne sont pas concernés.

11. Fête de la musique

Le concert aura lieu le 21 juin à 19h30 à la salle des fêtes.

Fin du Conseil à 22h10

Le Maire

Le secrétaire de séance

R. SCHULLER

D. LESANT